

Protocole sanitaire du LYCÉE PROFESSIONNEL JEAN ROSTAND

MIS A JOUR POUR LA RENTRÉE 2021

Pour l'année scolaire 2021-2022 un cadre sanitaire pour le fonctionnement des établissements scolaires a été élaboré par le ministère de l'Éducation Nationale et repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Quatre niveaux ont été définis afin de mettre en œuvre l'organisation la mieux adaptée pour répondre à l'évolution de la situation sanitaire.

À la rentrée de septembre 2021, la situation épidémique permet d'appliquer le **niveau 2** du protocole sanitaire dont la stratégie vise à privilégier l'enseignement en présentiel, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en maintenant des mesures strictes pour limiter la circulation du virus.

PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-CoV-2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (*sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque*).

Ils en informent la direction de l'établissement.

Les personnels et les étudiants majeurs doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (*voir chapitre dédié aux gestes barrières*).

1. ACTIVITES PHYSIQUE ET SPORTIVES

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour cette année scolaire. Conformément au niveau 2 du cadre sanitaire elles se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (*Intempéries, disponibilité des installations, etc.*) une distanciation de 2 mètres est respectée.

2. L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde car ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



Le **lavage des mains** est essentiel. Il consiste à **laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes**, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette à usage unique et en papier jetable. A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.



Il doit être réalisé, à minima :

- à l'**arrivée** au lycée ;
- avant d'entrer en classe (notamment après les récréations) ;
- avant et après chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir **avant** de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

➔ **Les échanges manuels d'objets, crayons, livres sont à éviter.**

Le port du masque



➔ **Pour les personnels**, le port d'un masque « grand public » est **obligatoire** dans les espaces clos.

- Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements.

➔ **Pour les élèves**, le port du masque « grand public » est **obligatoire** dans les espaces clos.

- Il appartient aux parents **de fournir** des masques à leurs enfants.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.). Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

La ventilation des classes et autres locaux doit être fréquemment réalisée ; elle dure **au moins 15 minutes à chaque fois** :



- le matin avant l'arrivée des élèves ;
- pendant chaque intercour et chaque récréation ;
- au moment du déjeuner ;
- pendant le nettoyage des locaux.

Une aération d'au moins 5 minutes doit avoir lieu toutes les heures.

3. LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents est requise.

Les cours d'enseignement professionnel nécessitant des salles et des équipements spécifiques, les élèves se déplacent dans les couloirs en veillant à garder la voie de droite et en respectant la distanciation physique.

a) RESTRICTIONS D'ACCES ET DE CIRCULATION

- Respect du sens de circulation signalisé à l'intérieur des bâtiments (*marcher du côté droit dans tous les couloirs*)
- Respect de la place attribuée à chaque élève dans sa salle de classe et limiter les déplacements

b) RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

Tout élève qui ne respectera pas le protocole sanitaire et mettra la santé des autres élèves ou adultes en péril pourra être puni, voire sanctionné. Les responsables légaux pourront être contactés afin de venir le chercher au lycée.

4. LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTIION DES LOCAUX ET MATERIELS

Les agents de la région se chargent d'un **nettoyage régulier des toilettes et de tous les points de contact** (poignées de porte, interrupteurs...) dans l'ensemble des locaux. Dans chaque salle est placé un distributeur de **gel hydro-alcoolique** permettant à chaque utilisateur (élèves et enseignants) de se désinfecter les mains **en entrant et en sortant**. La salle est **nettoyée et désinfectée chaque jour**.

5. LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Tous les adultes rappelleront régulièrement aux élèves l'ensemble des règles sanitaires.

➔ **Une communication régulière sur l'évolution éventuelle des consignes sera assurée par la direction de l'établissement via Pronote et le site internet du lycée.**

Les publics habituellement hébergés peuvent être accueillis à l'internat. La distance entre les lits doit être d'au moins un mètre. Les chambres sont attribuées, chaque fois que possible, aux élèves d'un même groupe en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits.

RESUME DES CONSIGNES

Arrivée au lycée :

- Respecter impérativement les règles de distanciation physique, pas d'embrassade ou serrage de mains ;
- Porter obligatoirement un masque en entrant dans les locaux.

Entrées et sorties dans les bâtiments du lycée :

- En pénétrant dans le bâtiment chacun doit systématiquement se **désinfecter les mains** en appliquant du gel hydro-alcoolique, fourni par l'établissement ;
- Les élèves accèdent ensuite directement à la salle qui leur est dédiée **sans marquer de pause ni arrêt dans les halls et couloirs**, en respectant le sens de circulation mis en place : on marche à droite.

→ Les adultes présents dans les couloirs veillent à la bonne régulation des flux.

Dans la salle de classe :

L'élève rejoint sa place qui **est définitive** et évite tout déplacement superflu. A l'entrée dans la salle, chacun se frictionne à nouveau les mains avec une solution hydro-alcoolique.

Les élèves doivent éviter de toucher autre chose que **leurs affaires personnelles**.

→ Tout prêt de livre, de stylo ou de tout autre matériel est à **proscrire**.

Chaque enseignant dispose de ses propres feutres pour tableau qu'il veillera à ne pas laisser dans la salle.

Avant de quitter la salle, l'enseignant aère la salle, il ouvre toutes les fenêtres (*si la météo le permet*).

Sortie à la pause ou à la fin du dernier cours de la matinée et de l'après-midi :

Avant de quitter la salle, **les élèves se frictionnent les mains avec une solution hydro-alcoolique**.

Les enseignants veillent, autant que possible, à **échelonner la sortie** afin qu'il n'y ait **pas de cohue dans les couloirs ou les escaliers**.

Quels que soient les lieux, **les élèves respectent la consigne de circulation en gardant la droite et la distanciation d'un mètre avec les autres camarades**.

A la fin du dernier cours de la journée, l'enseignant **ferme toutes les fenêtres** avant de quitter la salle. (*Elles seront rouvertes par l'agent d'entretien au moment du nettoyage des locaux*).

Pause déjeuner :

→ Le service de demi-pension reste ouvert dans l'intérêt de la poursuite de la scolarité et du maintien des apprentissages.

Les élèves DP appliquent le protocole au restaurant scolaire notamment le lavage des mains, le port du masque pendant tout déplacement, les règles de distanciation physique dans la file d'attente et lors de l'installation à table chaque fois que matériellement possible.

→ **Les élèves qui prennent leur repas au foyer ou dans l'espace extérieur respectent les mêmes règles de lavage des mains, port du masque pendant tout déplacement, règles de distanciation physique.**

EN CAS DE SUSPICION D'UN CAS DE COVID-19

Tout élève présentant des symptômes pouvant évoquer un cas possible de COVID-19, l'établissement se référera au protocole précis de l'**Agence Régionale de la Santé** de Bourgogne Franche-Comté et du **ministère de l'Éducation nationale** :

1. L'élève sera **isolé dans une salle dédiée à cet effet** (*rez-de-chaussée du bâtiment 1*) ;
2. Le tuteur légal sera **immédiatement prévenu** par l'établissement scolaire ;
3. Le tuteur légal devra **recupérer l'élève dans les plus brefs délais** ;
4. Le tuteur légal se verra remettre une **lettre d'information avec les recommandations des démarches à suivre**.

